

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°45 du 28 novembre 2008

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°3

ERRATUM

à l'instruction n° 1852/DEF/DCSSA/AST/AME modifiant l'instruction n° 1700/DEF/DCSSA/AST/AS du 28 janvier 2002 modifiée, relative au suivi et au contrôle de l'aptitude à servir du personnel militaire.

Du 25 novembre 2008

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'instruction n° 1852/DEF/DCSSA/AST/AME modifiant l'instruction n° 1700/DEF/DCSSA/AST/AS du 28 janvier 2002 modifiée, relative au suivi et au contrôle de l'aptitude à servir du personnel militaire.

Du 25 novembre 2008

NOR D E F E 0 8 5 2 2 2 3 Z

Texte modifié :

Instruction n° 1852/DEF/DCSSA/AST/AME du 10 septembre 2008 (BOC N° 39 du 17 octobre 2008, texte 14).

Référence de publication : BOC N°45 du 28 novembre 2008, texte 3.

L'instruction n° 1852/DEF/DCSSA/AST/AME du 10 septembre 2008 est modifiée comme suit :

Dans le point 2., au point 9.2.2., remplacer le 1^{er} alinéa par le suivant :

« Le conseil supérieur de santé des armées peut être saisi par l'intéressé ou par la direction du personnel militaire pour une armée, direction, service ou commandant de région de gendarmerie, en cas de contestation portant sur l'avis du conseil régional de santé. ».